



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 146 de l'ordre du jour provisoire*
**Rapport sur les activités du Bureau des services
de contrôle interne**

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 444 rapports, dont 8 à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports contenaient 1 177 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 48 jugées d'importance critique pour celle-ci. Ces recommandations visaient notamment la réalisation d'économies, le recouvrement des trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations formulées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent à environ 5,3 millions de dollars, dont 0,9 million d'économies et de recouvrements déjà réalisés. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse détaillée de l'état de l'application des recommandations, une ventilation des recommandations assortie de leurs incidences financières et une liste exhaustive des rapports publiés dans tous les domaines d'activité du BSCI, dont le contrôle des opérations de maintien de la paix.

La première partie du présent rapport ne traite pas des activités de contrôle relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans le document [A/74/305 \(Part II\)](#) à la reprise de sa soixante-quatorzième session.

* [A/74/150](#).

** À l'exclusion du contrôle des activités de maintien de la paix, dont il sera rendu compte dans le document [A/74/305 \(Part II\)](#).



I. Introduction

1. L'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par sa résolution 48/218 B pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, celui-ci aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, en procédant à des enquêtes, des audits, des inspections et des évaluations.
2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport (A/74/305 (Part II)), à la reprise de sa soixante-quatorzième session¹. Un additif au présent rapport (A/74/305 (Part I)/Add.1) contient une analyse détaillée de l'état de l'application des recommandations, une ventilation des recommandations ayant des incidences financières et une liste complète des rapports publiés par le Bureau dans tous ses domaines d'activité, dont le contrôle des opérations de maintien de la paix.

II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne

A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau

3. Le BSCI s'attache à répondre aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. Certaines initiatives prises au cours de la période considérée pour atteindre cet objectif sont présentées ci-après.

Division de l'audit interne

4. La Division de l'audit interne suit les directives publiées par l'Institut des auditeurs internes, qui comprennent notamment les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, des principes fondamentaux et un code de déontologie.
5. La Division a continué d'évaluer la qualité de ses travaux pour faire en sorte : a) de fonctionner de façon efficace et rationnelle ; b) d'être constamment en conformité avec les normes, la définition de l'audit interne et le code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes ; c) de renforcer sa capacité d'ajouter de la valeur et d'améliorer les activités de l'Organisation. De plus, la Division, en partenariat avec la Division de l'inspection et de l'évaluation, a élaboré un guide pratique du BSCI sur l'audit et l'évaluation de la culture de l'Organisation afin d'intégrer une évaluation de cette culture dans les audits et évaluations. En outre, en collaboration avec la Division des investigations, la Division de l'audit interne a continué de perfectionner ses techniques d'audit afin de mieux définir les indicateurs de fraude.
6. La Division de l'audit interne a également continué de renforcer ses capacités en matière d'analyse des données en tirant parti des données plus facilement disponibles dans Umoja et d'autres systèmes. En mai 2019, elle a publié un manuel d'extraction des données d'Umoja pour aider ses auditeurs à extraire les données

¹ Le présent rapport porte sur la période de transition suivant la mise en œuvre de la réforme de la gestion entreprise à l'ONU. Certains noms d'entité utilisés dans le rapport correspondent à la structure de l'Organisation avant janvier 2019.

d'Umoja. Les conseils fournis contribueront à rationaliser les tests et à renforcer la capacité des commissaires aux comptes de procéder à l'analyse en temps réel de données essentielles.

7. Compte tenu des incidences de la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général, la Division a inclus dans son plan de travail diverses missions de conseil et d'audit axées sur les initiatives de gestion du changement, la mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel et le nouveau cadre de délégation des pouvoirs.

Division de l'inspection et de l'évaluation

8. Pour améliorer le perfectionnement professionnel du personnel, la Division de l'inspection et de l'évaluation a organisé des séances de formation sur des sujets choisis. Ces sujets étaient les suivants: a) l'utilisation des données Umoja pour les évaluations ; b) la planification stratégique ; c) comment organiser des groupes de consultation lors de la réalisation d'évaluations ; et d) le recours à des discussions de groupe pour évaluer la culture institutionnelle en matière de maintien de la paix.

9. La Division a également organisé un atelier en mai 2019, axé sur l'adaptation de ses évaluations à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et aux objectifs du développement durable. Le principal résultat de l'atelier a été le lancement de l'initiative de changement de la Division, qui a pour objectif de trouver des moyens pour que la Division devienne plus souple, plus réactive et plus pertinente en fournissant en temps voulu des supports de connaissances fondés sur des données factuelles à l'appui du processus de réforme et de la réalisation des objectifs de développement durable. L'initiative de changement aidera la Division à :

a) Actualiser et à aligner sa mission et sa vision sur l'initiative de réforme du Secrétaire général et l'appui, demandé par les États Membres, à la réalisation des objectifs du développement durable ;

b) Adapter sa structure à sa fonction actualisée ;

c) Renforcer sa capacité de réaction, sa pertinence, sa souplesse et son utilité pour s'acquitter de son mandat et de sa mission, y compris l'examen et l'amélioration des pratiques d'évaluation des risques, les processus de sélection des sujets, et le cycle de travail et les nouveaux produits de l'évaluation ;

d) Travailler plus efficacement grâce à l'amélioration des processus de travail et des produits ;

e) Améliorer les activités de sensibilisation et de communication concernant ses produits du savoir afin d'en accroître l'utilisation ;

f) Renforcer les capacités du personnel et ses perspectives de carrière ;

g) Créer une culture d'entreprise et de travail en équipe qui appuie sa mission et sa vision.

Division des investigations

10. Au cours de la période considérée, la Division des investigations a organisé plusieurs sessions de formation, dont une formation à la lutte contre la fraude et la corruption à l'intention de 23 membres du personnel des groupes du financement de l'action humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Turquie, en Iraq, dans l'État de Palestine, au Yémen, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi que de 35 fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne. La Division a également fait des exposés visant à sensibiliser plus de 200 fonctionnaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à

Nairobi, 40 cadres de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et 10 coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes aux activités du BSCI et aux questions relatives aux manquements, en mettant particulièrement l'accent sur les plaintes et les enquêtes relatives au harcèlement sexuel.

11. La Division a également facilité la formation de groupes sur la circulaire du Secrétaire général sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir (ST/SGB/2008/5) afin de renforcer la capacité de l'administration d'ouvrir des enquêtes sur les plaintes relatives à des conduites prohibées. Dans le même ordre d'idées, la Division a pris part à un groupe de travail chargé de mener des consultations sur la révision de la circulaire du Secrétaire général. La Division dirige également le sous-groupe chargé de renforcer les capacités d'investigation et d'améliorer les enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel au sein des organismes du système des Nations Unies de l'Équipe spéciale chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

B. Coopération et coordination

12. Au cours de la période considérée, le BSCI a assuré une coordination périodique avec d'autres entités de contrôle des Nations Unies, notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, pour réduire au minimum les lacunes, les doubles emplois et les chevauchements dans les activités de contrôle. En outre, les spécialistes du BSCI ont participé activement à leurs réseaux professionnels respectifs et fourni un appui aux entités du Secrétariat, comme indiqué ci-après.

13. La Division de l'audit interne a continué de participer aux travaux des Représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Au cours de la période considérée, elle a été l'un des vice-présidents de cet organisme et en a assuré le secrétariat. Elle a également continué à diriger un groupe de travail chargé d'étudier les moyens de renforcer les audits conjoints et coordonnés de l'action du système des Nations Unies face aux urgences humanitaires. Cet exercice vise à élargir la portée de ces audits au-delà des activités financées conjointement et à fournir des assurances conjointes de l'efficacité de l'intervention humanitaire au niveau des pays quelle que soit la source de financement. Il s'agit d'un effort continu, et il est prévu d'étendre cette approche aux entités touchées par la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

14. La Division de l'inspection et de l'évaluation a fourni des conseils stratégiques et techniques à la Section de l'évaluation nouvellement créée de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité et de la responsabilisation du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, y compris un exposé d'orientation fait devant le personnel de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité sur la capacité du Secrétariat en matière d'évaluation. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également fourni des conseils spéciaux pour la réforme de l'équipe de transition du Cabinet du Secrétaire général sur les questions relatives à l'évaluation indépendante à l'échelle du système. Le Directeur a participé à la réunion générale annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui s'est tenue à Nairobi en mai 2019.

15. La Division des investigations a continué de coopérer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ; la Commission économique pour l'Afrique ; ONU-

Femmes ; et la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le BSCI a également fourni un appui en tant que membre indépendant des jurys de recrutement du Fonds vert pour le climat et du programme Jeunes administrateurs, ainsi qu'un appui à l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'aider à traiter les allégations de manquements. Le directeur assume actuellement la présidence des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies.

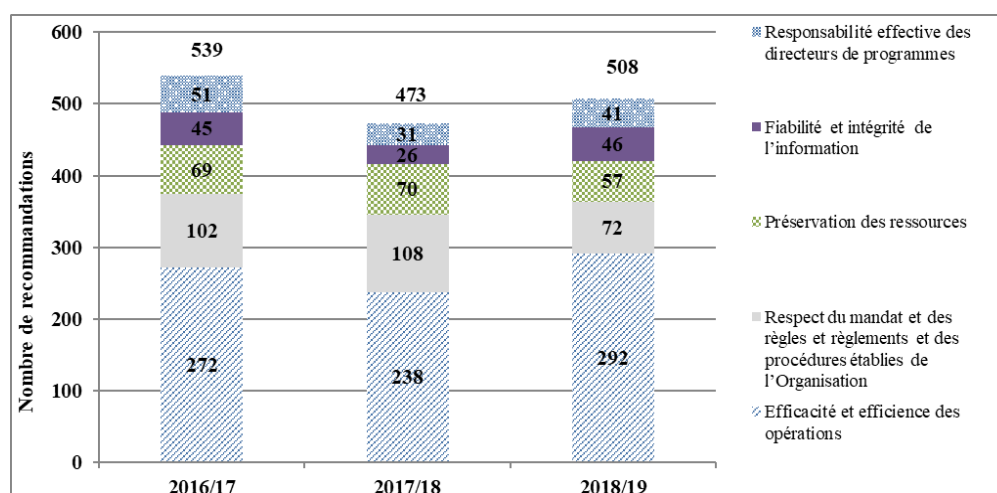
III. Obstacles aux activités du Bureau

16. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

IV. Analyse des tendances concernant les recommandations de l'audit interne

17. Les recommandations d'audit ont été classées en cinq thématiques : a) fiabilité et intégrité de l'information ; b) respect du mandat et des règles et règlements et des procédures établies de l'Organisation ; c) efficacité et efficience des opérations ; d) préservation des ressources ; e) responsabilité effective des directeurs de programme. La figure I montre une tendance triennale des recommandations des auditeurs. Pour chacune de ces années, la plupart des recommandations ont porté sur l'efficacité et l'efficience des opérations. Les chiffres indiqués dans la présente section du rapport ne tiennent pas compte des rapports et recommandations concernant les opérations de paix.

Figure I
Recommandations d'audit hors opérations de maintien de la paix, par thématique



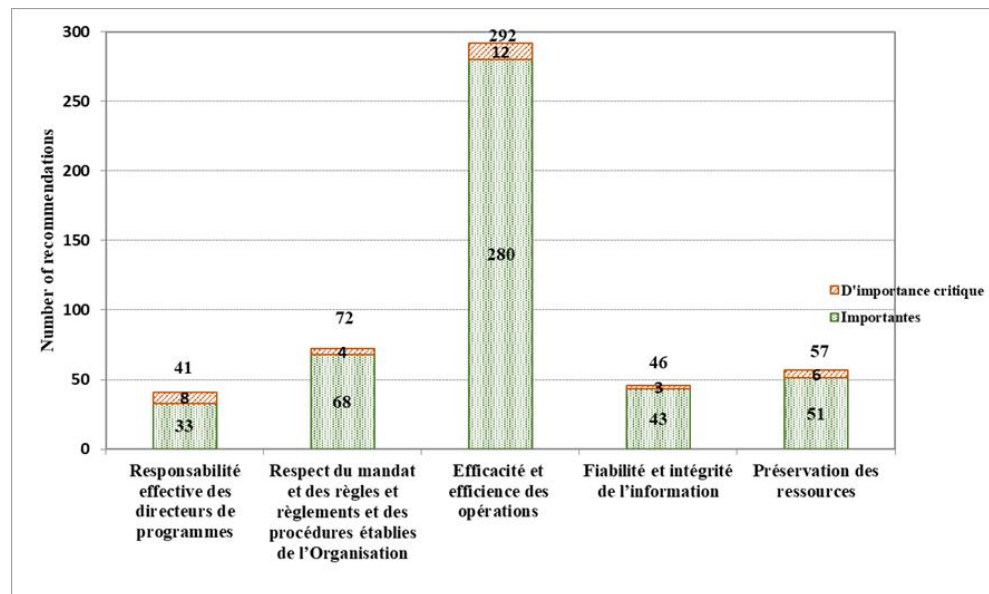
18. La figure II présente la ventilation des recommandations d'audit d'importance critique ou importantes formulées pendant la période considérée, par thématique². On

² Les recommandations sont d'importance critique ou importantes. Les recommandations d'importance critique concernent des carences ou des lacunes importantes ou généralisées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ou des techniques de contrôle interne, telles qu'il n'est pas possible de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les

trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements spécifiques concernant tous les rapports publiés pendant la période considérée, notamment le nombre des recommandations d'importance critique et importantes qui ont été formulées.

Figure II

Recommandations d'audit hors opérations de maintien de la paix, par thématique (1^{er} juillet 2018-30 juin 2019)



V. Résultats du contrôle

19. Les rapports d'audit interne et d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du BSCI. Les résultats significatifs et représentatifs décrits ci-dessous ont abouti à la formulation de recommandations précises et de plans d'action concrets en matière de gestion, qui sont présentés dans les rapports individuels correspondants.

A. Division de l'audit interne

Informatique et communications

Audit de l'acquisition et de la gestion des moyens informatiques et des moyens de communication au Bureau de l'informatique et des communications.

20. L'audit a montré qu'il fallait renforcer les contrôles internes de la gestion et de l'élimination des moyens informatiques et des moyens de communication, notamment : a) en élaborant des politiques et des mécanismes de suivi pour maximiser les avantages de l'approvisionnement groupé au niveau mondial ; b) en rassemblant des informations sur un plan annuel d'acquisition de ces moyens et sur des procédures de gestion de cette acquisition à l'échelle mondiale ; c) en rassemblant des informations sur une politique d'obsolescence et de remplacement de ces moyens dans les propositions relatives aux budgets d'investissement et de fonctionnement ;

objectifs opérationnels à l'examen seront atteints. Les recommandations importantes concernent des carences ou des lacunes à déclarer en matière de gouvernance, de gestion des risques ou de techniques de contrôle interne, telles qu'il est difficile de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints.

d) en utilisant des plans d'acquisition pour saisir les accords d'achat en quantité ; et e) en rassemblant des informations sur une politique de normalisation et de gestion des appareils mobiles dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU.

Audit de la mise en service d'Umoja par le Département de la gestion

21. Des progrès notables avaient été accomplis dans la mise en application d'Umoja depuis le début de la mise en service de ce système. Toutefois, l'audit a montré que des contrôles supplémentaires étaient nécessaires dans un certain nombre de domaines. Le BSCI a recommandé, entre autres, que le Département de la gestion : a) apporte des améliorations au contrôle des processus à haut risque en les intégrant au processus de contrôle de l'amélioration continue ; b) revoie l'attribution des rôles à haut risque pour ne les attribuer qu'aux utilisateurs autorisés ; c) définisse les critères de performance pour les processus assortis d'impératifs de temps ; et d) mette en œuvre en temps voulu les mesures définies dans le rapport sur les enseignements tirés de l'exercice de reprise des activités après sinistre et examine le plan de reprise après sinistre à la suite du déploiement d'Umoja-Extension 2 en 2019.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Audit des dispositions prises concernant l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds des donateurs

22. L'audit avait pour objet d'examiner les contributions des donateurs au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2016 et 2017, qui se sont élevées à 7,9 milliards de dollars. Le HCR a mis en œuvre des procédures adéquates pour enregistrer et communiquer les données relatives aux contributions des donateurs, et la gestion des accords conclus avec les donateurs était satisfaisante. Toutefois, le HCR devait renforcer son accord type de don avec les donateurs et son système d'établissement de rapports à l'intention des donateurs, et tenir dûment compte des exigences en matière d'établissement de rapports énoncées dans les accords avec les donateurs. Il était également nécessaire d'enregistrer, de suivre et de contrôler de manière adéquate l'exécution des obligations à l'égard des donateurs en matière d'établissement de rapports et d'améliorer les systèmes institutionnels du HCR pour faciliter le suivi de l'exécution des activités et des résultats par rapport aux critères spécifiques des donateurs.

Audit de la préparation aux situations d'urgence

23. L'audit a permis de conclure que le HCR devait améliorer : a) le système d'alerte rapide de l'Organisation pour faciliter l'établissement de rapports en temps réel et la couverture régionale de la préparation aux situations d'urgence et garantir une capacité suffisante pour gérer le système ; b) l'exactitude des rapports sur la préparation aux situations d'urgence ; c) l'appui à la préparation aux situations d'urgence en renforçant la collaboration avec les bureaux régionaux et les divisions du siège ; d) le processus d'activation et de désactivation des procédures d'urgence ; e) la gestion des fichiers et des déploiements d'urgence ; et f) la conduite de missions conjointes de haut niveau et d'examens en temps réel.

Audits du module « ressources humaines » et du module « finances et chaîne d'approvisionnement » du progiciel MSRP

24. Le BSCI a effectué des audits distincts du module « ressources humaines » et du module « finances et chaîne d'approvisionnement » du progiciel MSRP, qui ont été mis à niveau. Dans le cadre de l'audit du module « ressources humaines », il a été constaté que la mise à niveau avait amélioré certains processus, mais qu'il était indispensable que le HCR examine et rationalise les processus étayant le recrutement

avant toute modification future du logiciel pour s'assurer que les solutions technologiques appropriées appuient mieux les processus de recrutement. Il était également nécessaire de renforcer le processus d'audit des opérations relatives aux ressources humaines, de mettre en place le module « ressources humaines », de prendre des mesures efficaces pour accélérer l'enregistrement de données exactes et à jour et de remédier aux insuffisances dans le traitement du processus de cessation de service.

25. Dans le cadre de l'audit du module « finances et chaîne d'approvisionnement » mis à niveau, il a été constaté que le projet avait atteint la plupart de ses principaux objectifs. Toutefois, le HCR devait prendre des mesures supplémentaires, notamment pour se conformer à la séquence obligatoire pour la passation des marchés, corriger l'application incorrecte des taux de change, mettre en place des contrôles automatisés pour les contrôles de validation des virements électroniques de fonds et former le personnel aux risques liés à l'entrée, à la certification et à l'approbation des fournisseurs. Il était également nécessaire de traiter les voyages officiels dans le cadre du progiciel MSRP et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le projet d'informatique décisionnelle du système.

Audit de la gestion des entrepôts dans les opérations sur le terrain

26. L'audit a porté sur les stocks d'un montant global de 36,5 millions de dollars dans huit opérations de pays. Certes, le HCR disposait d'un cadre directeur bien défini pour la gestion des entrepôts et des stocks, mais il ne disposait pas de contrôles de suivi pour vérifier que tous les entrepôts contrôlés par lui étaient répertoriés et enregistrés dans le progiciel par opération de pays et que la cohérence et la clarté des différents documents directifs sur la gestion des entrepôts étaient vérifiées. Le HCR devait également mettre en place un plan d'action pour renforcer le suivi et le contrôle de la gestion des stocks afin d'obtenir des inventaires cohérents et exacts. Enfin, le HCR devait renforcer les dispositifs de suivi et de contrôle des stocks obsolètes, redéployer les stocks excédentaires et appliquer des mesures de contrôle d'accès et de prévention des incendies dans les entrepôts.

Examen des problèmes récurrents dans le suivi des programmes

27. L'examen a mis en évidence qu'il était indispensable que le HCR mette en place des contrôles pour faire respecter les exigences existantes en matière de suivi des incidences. Il devait également : a) préciser les attributions et la responsabilité générale ainsi que les pouvoirs en matière de suivi du programme ; b) renforcer la responsabilisation de la direction en ce qui concerne la mise en place d'équipes multifonctionnelles pour les opérations des pays ; et c) mettre en place des contrôles pour garantir la cohérence entre les plans d'opérations et les résultats escomptés par le biais de partenaires directs d'exécution.

Problèmes systémiques dans les audits des opérations hors siège

28. Lors des 17 audits des opérations hors siège du HCR effectués entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019, le BSCI a formulé 20 recommandations d'importance critique. Ces recommandations portaient sur les achats et la gestion des fournisseurs, la gestion des partenariats, la logistique d'approvisionnement, la planification et le suivi stratégiques, le processus et la documentation de protection équitable, les interventions en espèces, la gestion financière et la préparation aux situations d'urgence.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires*Audit de l'appui stratégique aux mécanismes mondiaux de coordination humanitaire interinstitutions*

29. Dans sa résolution 46/182, l'Assemblée générale a prévu une coordination interinstitutions des affaires humanitaires par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations. Bien que les objectifs du Comité soient définis dans son mandat, le Coordonnateur des secours d'urgence n'avait pas de vision ni de stratégie correspondantes pour s'acquitter du mandat mondial de coordination interorganisations. Les plans stratégiques du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires n'ont pas remédié à cette lacune car ne reflétant pas les priorités stratégiques du Comité, ils étaient insuffisants pour garantir la responsabilisation et l'engagement collectifs de ses membres. Le Bureau, en collaboration avec les directrices et directeurs des organismes membres du Comité, avait mis en œuvre la recommandation du BSCI tendant à ce que le Coordonnateur des secours d'urgence établisse une vision, une mission et une stratégie claires pour exécuter le mandat mondial de coordination interorganisations.

Examen des opérations des bureaux régionaux du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires

30. Les rôles et responsabilités du Bureau régional de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est ont bénéficié d'un rang de priorité plus élevé après la mise en œuvre d'une stratégie de gestion du changement visant à axer principalement les efforts en matière de déploiement rapide de renforts humanitaires dans les interventions en cas d'urgence, dont la mise en œuvre s'est effectuée en s'appuyant sur le nouveau modèle opérationnel des bureaux régionaux. Toutefois, le Bureau régional pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est devait revoir sa structure administrative car elle comprenait des postes d'appui ayant trait à la préparation à plus long terme, comme la gestion des risques de catastrophe et le renforcement des partenariats, domaines qui n'étaient plus prioritaires. Conformément à la modification des priorités, le Bureau régional devait également revoir la durée et la nature des voyages officiels effectués hors du cadre du déploiement rapide de renforts, étant donné que cinq des 38 voyages de plus de 30 jours chacun effectués au cours d'une période de 22 mois n'étaient pas destinés à un tel appui.

31. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a restructuré ses unités fonctionnelles, en les alignant sur les exigences du nouveau modèle opérationnel pour les bureaux régionaux. Toutefois, il n'enregistrait pas les demandes de renforts et les décisions prises par la suite pour suivre l'état d'avancement des demandes et leurs résultats. Les procédures administratives devaient également être améliorées, car seule une des quatre subventions d'urgence en espèces versées, d'un montant total de 309 600 dollars, était accompagnée de la documentation pertinente justifiant son utilisation dans le délai de quatre mois suivant son approbation.

32. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et ses partenaires dans la région pour la fourniture d'une aide humanitaire ont mis en place plusieurs mécanismes pour améliorer la coordination et éviter les doubles emplois en matière de préparation et d'intervention. Toutefois, le Bureau régional ne disposait pas d'informations complètes sur les résultats concernant les renforts fournis à ces bureaux de pays qui avaient demandé un appui.

Département de la gestion

Audit des dispositions relatives au voyage au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

33. Le Département de la gestion a élaboré des politiques et mis en œuvre des procédures à l'appui d'une gestion efficace et rationnelle des dispositions relatives au voyage ; a simplifié l'examen et l'approbation des demandes d'autorisation de voyage ; a négocié et mis en œuvre des accords conclus avec les compagnies aériennes pour obtenir des tarifs préférentiels et a introduit la gestion globale des voyages, qui permettait d'acheter des billets d'avion dans le pays où était situé le point de départ du voyage. Le Département devait toutefois : a) proposer de simplifier les politiques relatives aux voyages en ce qui concerne les conditions de voyage en avion ; b) rationaliser les directives sur la possibilité pour le voyageur d'acheter son propre billet ; c) recueillir des informations sur l'utilisation de l'outil de réservation en ligne et les économies potentielles qui pourraient être réalisées grâce à une meilleure utilisation de cet outil ; et d) établir et surveiller les délais que l'agence de voyages d'affaires devait respecter pour l'émission de billets afin de garantir que les avantages de la politique d'achat anticipé se concrétisent.

Audit de l'administration et de la gestion du régime d'assurance maladie

34. Le tiers administrateur, recruté pour le traitement et le paiement de frais médicaux, était généralement efficace. Toutefois, il existait des divergences entre les dossiers d'emploi et les dossiers d'affiliation au régime d'assurance maladie dans Umoja et ceux du tiers administrateur pour environ 7 % des fonctionnaires en activité et 11 % des retraités. Il a également été constaté que 64 membres du personnel et 70 retraités avaient globalement reçu au moins 447 114 dollars au titre d'indemnités de maladie auxquelles ils n'avaient pas droit ; les réserves du régime d'assurance maladie avaient diminué de 19 millions de dollars entre 2016 et 2017, mais aucune proposition précise ne visait à arrêter l'épuisement des réserves ; et le tiers administrateur avait présenté 41 rapports sur des demandes d'indemnisation soupçonnées d'être frauduleuses, qui n'avaient pas fait l'objet d'un traitement adéquat. Le Département de la gestion a accepté les recommandations visant à renforcer le contrôle de la gestion du régime d'assurance maladie, notamment en établissant : a) un mécanisme visant à garantir l'exactitude des dossiers et des cotisations des membres ; et b) un registre des cas présumés de fraude à l'assurance maladie et la capacité d'enquêter à leur sujet.

Audit du traitement des paiements des fournisseurs

35. Au cours de la période considérée, sur les 5,9 milliards de dollars traités dans le monde par le Secrétariat, le Département de la gestion a traité 1,8 milliard de dollars au titre des paiements aux fournisseurs. L'audit a permis de constater que : a) un montant total de 207,6 millions de dollars correspondant à 32 303 factures avait été traité à l'échelle mondiale dans le cadre du processus d'engagement de fonds sans que des bons de commande n'aient été émis ; b) les comptes bancaires de 10 fournisseurs correspondaient aux comptes bancaires individuels de sept fonctionnaires, ce qui donnait à penser que les fonctionnaires en question avaient peut-être effectué des transactions commerciales avec l'Organisation sans l'approbation nécessaire ; c) 78 % des paiements des fournisseurs traités à New York ne respectaient pas les modalités de paiement ; d) divers champs de date dans les modules de comptes créditeurs et de trésorerie dans Umoja n'étaient pas remplis correctement ou systématiquement, ce qui avait des répercussions sur la ponctualité des paiements ; e) une procédure de double contrôle n'avait pas été mise en place pour

la mise à jour de certains champs critiques dans Umoja ; et f) il n'y avait pas de contrôle de suivi de l'utilisation des cartes de crédit professionnelles.

Audit de la gestion de la procédure d'entrée en fonctions

36. Le Département de la gestion a intégré les nouveaux fonctionnaires et versé leurs indemnités d'installation conformément aux politiques et procédures de l'ONU. Toutefois, entre autres mesures, le Ministère devait : a) mettre en œuvre des lignes directrices sur la vérification des références ; b) établir et suivre les indicateurs de performance et faire rapport sur ces indicateurs relatifs au processus d'intégration afin d'en améliorer l'efficacité ; c) établir les notes de lancement des projet décrivant les coûts et les avantages de la participation du Secrétariat au Centre mondial de services des ressources humaines des Nations Unies, opération approuvée par le Comité de haut niveau sur la gestion et conduite par des Volontaires des Nations Unies à Bonn (Allemagne), afin de fournir des services de classement des emplois et de vérification des références en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a par la suite fait savoir qu'il avait établi les notes de lancement.

Commission économique pour l'Europe

Audit de la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le transport international routier de la Commission économique pour l'Europe

37. L'audit a montré que les contrôles de la gouvernance et de la gestion financière devaient être renforcés. Le BSCI a recommandé, entre autres, que la Commission économique pour l'Europe (CEE) : a) propose au Comité de gestion des types de mécanisme qui pourraient être mis en place pour suivre et évaluer les documents soumis par l'organisation internationale compétente afin de renforcer la gouvernance au titre de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), notamment en matière de responsabilité ; b) sollicite l'avis du Bureau de la déontologie sur le conflit d'intérêts apparent découlant de son accord avec le partenaire extérieur au sujet du projet eTIR, y compris la réception de fonds du partenaire extérieur, auquel la CEE est tenue de rendre des comptes en vertu de l'accord de contribution, alors qu'elle est chargée d'aider le Conseil exécutif à superviser les opérations du partenaire extérieur et à évaluer sa conformité avec la Convention TIR ; et c) porte à l'attention du Comité de gestion la nécessité d'élaborer un autre mode de financement approprié pour assurer la viabilité des opérations du fonds d'affectation spéciale.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Audit complet de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

38. En application de la résolution 72/262 A de l'Assemblée générale, le BSCI a procédé à un audit complet de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le rapport contenait 13 recommandations, dont cinq étaient d'importance critique. L'Assemblée générale a examiné le rapport lors de la partie principale de sa soixante-treizième session et a adopté la résolution 73/274, dans laquelle elle a demandé au Comité mixte de prendre un certain nombre de mesures en s'appuyant sur les recommandations du BSCI et de lui faire rapport sur celles-ci à la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Au 30 juin 2019, 12 recommandations (y compris les cinq recommandations d'importance critique) restaient en suspens, dans l'attente d'éléments établissant la preuve de leur application ; une recommandation avait été classée parce qu'elle était devenue caduque.

Audit des interfaces de données et des contributions annuelles versées au Secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

39. L'audit a montré que le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies devait renforcer la gestion des projets et le contrôle du programme d'interface des pensions et du projet des contributions mensuelles. Le BSCI a recommandé que le secrétariat du Fonds, notamment : a) évalue les changements qui interviennent dans les processus métier qui sont essentiels pour l'exécution du programme ; b) établisse, en consultation avec les organisations membres, des calendriers de mise en œuvre des projets d'interface en cours et élabore des indicateurs de performance pour mesurer les avantages escomptés ; c) établisse un budget des coûts et suive les coûts réels pour atténuer le risque de dépassement des coûts ; d) mette au point définitivement l'accord de prestation de services avec les organisations membres ; e) élabore des normes de sécurité informatique détaillées pour les interfaces Caisse-organismes et mette en œuvre des contrôles pour remédier aux failles de sécurité ; et f) assure le traitement en temps opportun des interfaces, y compris les erreurs d'enquête et de résolution.

Audit des services informatiques et de communications fournis par un organisme des Nations Unies au Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

40. Le Bureau de la gestion des investissements devait renforcer le contrôle de la gestion des services fournis par un organisme des Nations Unies, et à cette fin, notamment : a) examiner son utilisation des services pour déterminer les besoins futurs et le budget correspondant ; b) améliorer le processus de diligence raisonnable lors de l'élaboration des accords ; c) faire en sorte que les accords relatifs aux projets décrivent chaque projet de manière suffisamment détaillée et établissent un lien clair entre les produits livrables et le coût du projet ; d) rapprocher les paiements anticipés et recouvrer les trop-perçus nets ; et e) surveiller périodiquement les journaux d'accès du serveur de fichiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Audit de la gestion des achats et des marchés à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Colombie

41. Les besoins en matière d'achats ont été clairement établis et justifiés, et les offres reçues ont été dûment évaluées conformément aux critères d'évaluation préétablis. Toutefois, il était nécessaire d'améliorer le cadre opérationnel pour que les achats puissent répondre efficacement à l'augmentation du volume des achats après la signature du nouveau projet de développement, dont le budget s'élevait à 316 millions de dollars. Il fallait également renforcer la stratégie d'achat pour les besoins récurrents et mettre en place des mécanismes d'examen pour garantir le respect des normes minimales concernant le nombre de fournisseurs invités à soumissionner et le nombre de jours prévu pour le dépôt des offres.

Audit des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au Pakistan

42. Le bureau de pays de l'ONUDC au Pakistan avait dûment élaboré des documents de planification du programme en consultation avec les parties prenantes. Toutefois, le bureau devait élaborer une stratégie pour institutionnaliser et faire connaître les objectifs de développement durable et redoubler d'efforts pour institutionnaliser les droits de l'homme et l'égalité. Les contrôles relatifs à l'établissement de rapports sur l'exécution du programme de travail et à la passation des marchés devaient également être renforcés.

Office des Nations Unies à Genève

Audit des services médicaux à l'Office des Nations Unies à Genève

43. L'Office des Nations Unies à Genève avait pris les dispositions voulues pour planifier et mettre en œuvre des programmes de promotion de la santé et de prévention et pour vérifier l'aptitude médicale des fonctionnaires qui partent en mission. Toutefois, il était nécessaire de renforcer les contrôles relatifs au traitement des demandes de congé de maladie et d'évacuation sanitaire qui avaient été rejetées.

Audit des activités d'achat de l'Office des Nations Unies à Genève

44. La procédure d'appel d'offres a généralement été menée de manière compétitive et transparente, conformément aux directives établies. Toutefois, l'Office devait renforcer les directives et les outils de planification des achats afin d'aider les demandeurs à améliorer cette planification et d'éviter les dossiers présentés a posteriori et les prolongations répétées de contrats expirés. L'Office devait également mettre en place des mécanismes d'examen pour s'assurer que les évaluations des risques, en particulier pour les grandes opérations d'achat, étaient effectuées correctement et que les risques étaient atténués.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Audit de la gestion financière de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

45. Un audit de la gestion financière de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue en octobre 2016, a montré qu'il fallait faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des ressources fournies au secrétariat d'Habitat III. Le BSCI a notamment recommandé qu'ONU-Habitat : a) attribue la responsabilité pour le non-respect du mandat du Fonds d'affectation spéciale d'Habitat III concernant la certification des dépenses correspondantes et fasse en sorte que de telles violations ne se reproduisent pas ; b) examine les dépenses d'un montant de 3,7 millions de dollars engagées par l'intermédiaire d'un opérateur externe afin de garantir la reddition de comptes relative à ces fonds ; c) accélère l'établissement des rapports financiers et des rapports de fond à l'intention des donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour Habitat III ; et d) examine et rapproche tous les décaissements effectués en faveur d'un organisme des Nations Unies, en faisant en sorte qu'une documentation adéquate soit disponible pour justifier les dépenses engagées par l'organisme au nom du secrétariat d'Habitat III.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Audit des voyages officiels au Programme des Nations Unies pour l'environnement

46. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avait mis en place un processus d'autorisation préalable des voyages au titre duquel les superviseurs autorisaient les plans de voyage trimestriellement, à l'avance. Les fonctionnaires étaient également tenus de fournir des pièces justificatives étayant leur rapport de mission après leur voyage. Toutefois, le PNUE devait renforcer la responsabilisation et la transparence dans la gestion et l'utilisation des fonds destinés aux voyages, et à cette fin notamment : a) donner l'exemple au plus haut niveau en soulignant la nécessité pour la Direction et le personnel de respecter les règles et règlements applicables ; b) montrer la valeur ajoutée des dépenses de voyage en faisant en sorte qu'elles soient liées aux produits et aux résultats ; c) veiller à ce que les rapports de mission soient établis et accessibles pour référence et aux fins du

suivi ; d) élaborer des politiques et des mesures incitatives qui réduisent au minimum les déplacements pour diminuer les émissions de carbone.

Audit du Bureau de projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement en Afghanistan

47. L'audit du Bureau de projet du PNUE en Afghanistan effectué par le BSCI a montré que les systèmes de suivi et de responsabilisation devaient être renforcés, notamment : a) en établissant le principe de responsabilité pour faire en sorte que les subventions soient versées en temps voulu ; b) en mettant en place des mécanismes de suivi efficaces pour s'employer à régler les problèmes de manière dynamique ; c) en suivant de près les activités entreprises par les partenaires opérationnels ; d) en effectuant des vérifications physiques et des visites sur place pour évaluer la mise en œuvre et fournir un soutien technique si nécessaire.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Audit du Service d'appui intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

48. L'audit a montré que le rôle du Service d'appui intergouvernemental, y compris les arrangements de coordination interne avec d'autres entités de la CNUCED, devait être précisé et explicité. Il était également nécessaire de remédier aux faiblesses en matière d'effectifs et de structure, de planification, de gestion de la performance et d'arrangements opérationnels pour que le Service puisse efficacement mener les activités prescrites.

Audit des services statistiques à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

49. La CNUCED avait créé une équipe spéciale de coordination statistique et élaboré un cadre d'assurance qualité statistique qu'elle comptait achever en 2019. Toutefois, le mandat à long terme de l'équipe spéciale et le rôle du Service des statistiques et de l'information sur le développement dans la coordination de toutes les activités statistiques de la CNUCED et de l'appui à ces activités devaient être précisés. Il était également nécessaire d'élaborer des politiques, des règles et des normes pour l'acquisition et la maintenance de systèmes de gestion des données statistiques et la diffusion de données statistiques, y compris la nomenclature des produits statistiques. En outre, la CNUCED devait élaborer une stratégie concernant son mandat en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités sur les statistiques.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

50. Au cours de la période considérée, la Division a publié six rapports sur les activités autres que le maintien de la paix, dont quatre ont été examinés par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-neuvième session, en juin 2019.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

51. Le rapport a fait le point sur l'état de l'évaluation, telle qu'elle avait été mise en œuvre dans 31 entités des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2016-2017, à partir d'une analyse de ses fonctions, de ses ressources et de ses pratiques ([A/74/67](#))

et A/74/67/Corr.1). Par rapport à l'exercice précédent, les entités ont légèrement amélioré leurs fonctions d'évaluation sur le plan de l'indépendance institutionnelle et des résultats, leurs rapports d'évaluation étant globalement plus nombreux et de meilleure qualité. Toutefois, les capacités d'évaluation sont restées insuffisantes. Seules six entités remplissaient les critères minimaux fixés pour les dépenses d'évaluation et les projections en la matière étaient globalement inférieures aux crédits prévus. Les rapports d'évaluation ont continué de ne pas respecter les règles en vigueur à l'échelle du système en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre et des droits de l'homme. Au niveau des entités, on a relevé des disparités notables entre celles qui ont renforcé leur capacité d'évaluation et celles qui n'ont pas progressé, voire qui ont encore perdu du terrain. L'engagement pris par le Secrétaire général de renforcer la culture de la responsabilité et de l'évaluation en créant le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, en particulier sa Section de l'évaluation, offre l'occasion unique de s'attaquer aux problèmes communs et d'aider à résorber ce retard.

Évaluation de la préparation des entités des Nations Unies, de la cohérence de leurs politiques et des résultats déjà obtenus grâce à leur appui à la réalisation des objectifs de développement durable ;

52. L'évaluation de la préparation des entités des Nations Unies, de la cohérence de leurs politiques et des résultats déjà obtenus grâce à leur appui à la réalisation des objectifs de développement durable a évalué la mesure dans laquelle les entités des Nations Unies : a) s'étaient préparées à maximiser la pertinence, l'efficacité et l'efficience de leurs contributions individuelles et collectives aux objectifs de développement durable ; b) avaient assuré la cohérence des politiques ; et c) avaient obtenu des résultats rapides grâce à l'appui fourni aux gouvernements. La plupart des entités des Nations Unies ont pris des mesures pour aligner la pertinence de leurs travaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais leur degré de préparation pour aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable a varié. Étant donné le rôle particulièrement important qui est le leur dans le Programme 2030, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont apporté de multiples modifications à leurs programmes de travail respectifs ; toutefois, ils éprouvaient encore des difficultés à coordonner les travaux des organismes des Nations Unies au titre du Programme 2030. En outre, en l'absence d'un plan global à l'échelle du système, les organismes des Nations Unies avaient encore du mal à assurer la cohérence et l'efficacité, y compris en s'appuyant sur des partenariats. Enfin, même s'il était encore tôt, certains organismes des Nations Unies avaient indiqué avoir apporté un appui efficace aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Bureau des affaires spatiales

53. L'évaluation du Bureau des affaires spatiales a porté sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence de ses activités normatives ; les travaux techniques relatifs à la mise en œuvre des divers programmes pour les applications des techniques spatiales ; et la conduite de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. La demande de services techniques du Bureau dans toute la gamme des utilisations pacifiques de l'espace a été supérieure à sa capacité de fournir de tels services, un intérêt croissant étant porté aux avantages que procurent les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Le Bureau s'est employé à moderniser et à renforcer son mandat et sa structure par le biais d'un processus intergouvernemental pour un programme « Espace 2030 », mais ce renforcement ne s'est pas concrétisé. Néanmoins, sa vaste stratégie interne visant à promouvoir « l'accès à l'espace pour tous » a continué de combler le fossé qui se creuse entre les pays présents dans l'espace et ceux qui ne le

sont pas encore en multipliant les conférences, ateliers, les stages de formation et d'autres activités. Le Bureau a élargi ses partenariats, renforcé ses relations existantes et collaboré avec des entités du secteur privé afin de créer des possibilités novatrices pour les pays qui aspirent à avoir leur propre programme spatial. Néanmoins, le Bureau ne disposait pas de mécanismes internes adéquats pour mieux se concentrer sur les activités les plus créatrices de valeur ajoutée et utiliser une approche interfonctionnelle pour répondre aux demandes de manière plus cohérente.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

54. L'évaluation du HCR a évalué la pertinence, l'efficacité et l'efficacités des interventions de santé publique que le HCR avait menées pour les réfugiés et les demandeurs d'asile (E/AC.51/2019/8). La Stratégie globale pour la santé publique adoptée par le HCR pour la période 2014-2018 a doté la programmation de ses opérations en la matière d'un solide cadre général, bien que l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé ait continué de souffrir de lacunes. Si la plupart des parties prenantes ont jugé efficaces les interventions de santé publique du HCR, les résultats effectifs des actions entreprises ont été plus mitigés, les réussites étant plus nombreuses dans le domaine des soins de santé primaires. La plupart des réfugiés ont pu avoir accès aux systèmes nationaux de santé. Ils se sont toutefois heurtés à des obstacles critiques, notamment au coût de cet accès. Les partenariats et la coordination ont été essentiels pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente et ont été mis à profit pour remédier aux lacunes et aux contraintes, mais la diversité des capacités des partenaires et de la coordination avec les organismes des Nations Unies a posé des problèmes. Enfin, le manque d'intégration entre les sous-secteurs de la santé publique et entre le secteur de la santé publique et les secteurs de la protection, de l'éducation et de l'hébergement a posé des problèmes pour la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de santé publique, tout comme les lacunes existant dans le suivi mondial des résultats sanitaires

Bureau des affaires juridiques

55. Dans son évaluation du programme du Bureau des affaires juridiques, le BSCI a examiné l'efficacité, l'intérêt et l'efficience du Bureau en s'intéressant particulièrement à ses trois principaux domaines fonctionnels, qui consistaient à : a) apporter un appui aux mécanismes intergouvernementaux et aux organes d'experts techniques ; b) renforcer les capacités, à fournir des services consultatifs et à diffuser des informations ; c) fournir des avis et un appui juridiques aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international (E/AC.51/2019/9). L'évaluation a conclu que le programme de travail du Bureau était aligné sur son mandat varié et complexe et que le Bureau avait répondu aux besoins des parties prenantes et des bénéficiaires, lesquels s'étaient félicités des compétences juridiques spécialisées, de la mémoire institutionnelle, de la crédibilité et de la neutralité dont il faisait preuve dans l'exécution de son mandat. Il avait exécuté son programme de travail avec efficacité et obtenu des résultats importants dans tous les domaines fonctionnels, mais des lacunes subsistaient dans ses stratégies, sa visibilité ainsi que la diffusion, le suivi et l'évaluation de ses travaux. Le Bureau avait exécuté son programme de travail avec efficience pour faire face à l'accroissement de la demande de ses services. Toutefois, les pratiques qu'il appliquait en matière de technologies de l'information, de gestion du savoir et d'échange d'informations avaient créé des dysfonctionnements et ne lui avaient pas offert toutes les possibilités voulues pour livrer ses produits de façon uniforme. Les partenariats établis par le Bureau avaient renforcé ses activités, en particulier dans le domaine de l'assistance technique, mais ils n'avaient parfois pas été pleinement exploités et les bonnes pratiques n'avaient pas toujours été reproduites. De même, le Bureau apportait son

appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable nos 14 et 16, mais il n'avait pas systématiquement intégré tous les objectifs pertinents dans son programme de travail.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

56. Dans l'évaluation du PNUE, le BSCI a mis l'accent sur les dispositions institutionnelles et les approches de gestion qui ont étayé l'action du Programme pendant la période allant de 2014 à 2018 (E/AC.51/2019/7). Le BSCI a conclu que le Programme avait gardé toute sa pertinence en tant que principale autorité mondiale dans le domaine de l'environnement chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies. Cependant, l'organisation a peiné à mettre en œuvre ses plans stratégiques, à définir ses priorités et à adapter ses ressources et capacités de manière optimale (y compris les synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement). Malgré l'importance accrue donnée aux questions environnementales mondiales, le financement de ses activités de base a diminué. Les ressources ont été mobilisées et des stratégies de partenariat établies de façon inégale, ce qui a fait chuter le montant des financements souples provenant des États Membres et exacerbé la concurrence pour les ressources, que ce soit sur le plan interne ou avec d'autres organismes des Nations Unies. Le PNUE a efficacement exécuté les évaluations scientifiques, formulé les grandes orientations et donné des conseils aux gouvernements en matière de renforcement des capacités, avec des effets visibles. Cependant, le manque de transparence, l'imprécision des rôles et responsabilités, l'insuffisance des actions de gestion du changement, le manque d'appui à la gestion des connaissances, les disparités en matière de gestion axée sur les résultats et l'appui insuffisant à l'exécution des politiques, ont compromis l'efficacité de ces politiques. Malgré ces problèmes, les fonctionnaires restaient fiers de leur travail et se sentaient valorisés par l'organisation. Cependant, le moral des fonctionnaires avait été atteint, notamment au siège, à cause de la perception selon laquelle les priorités au niveau le plus élevé de l'organisation étaient en net décalage avec celles du reste de l'administration.

C. Division des investigations

57. Du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, 557 affaires hors opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, soit 63 % de plus que l'année précédente et 49 % de l'ensemble des affaires signalées. Cette augmentation du nombre d'affaires est significative par rapport à l'augmentation de 46 % enregistrée au cours du cycle d'établissement des rapports 2017/2018 et de 2 % au cours du cycle de 2016/2017. Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 124 ont été confiés aux enquêteurs du BSCI, 301 ont été renvoyés à d'autres entités ou allaient l'être (voir tableau 1), 85 ont été classés pour information, 24 ont été classés sans suite ou joints à d'autres, 12 ont été mis en attente et 11 étaient en attente d'examen.

58. Le nombre des nouvelles enquêtes a augmenté de 55 % par rapport au cycle précédent. La plus forte augmentation a été enregistrée dans la catégorie des conduites prohibées, qui comprend le harcèlement sexuel. Cette catégorie représentait 33 % des nouvelles enquêtes au cours de la période considérée, contre 23 % au cours de la période précédente. Le nombre d'affaires non liées à des questions de maintien de la paix renvoyées à d'autres entités a augmenté de 82 % par rapport à l'année précédente et de 162 % par rapport au cycle deux ans auparavant.

Tableau 1
Investigations menées et dossiers renvoyés, par catégorie, hors activités de maintien de la paix

<i>Catégorie</i>	<i>Enquêtes</i>		<i>Renvois</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Activité criminelle	4	3	16	5
Finances	4	3	18	6
Fraude ou présomption de fraude	27	22	28	9
Prévarication	6	5	28	9
Membres du personnel	21	17	51	17
Achats	4	3	17	6
Conduites prohibées	17	14	66	22
Recrutement	7	6	56	19
Représailles	3	2	4	1
Exploitation et atteintes sexuelles	7	6	9	3
Harcèlement sexuel	24	19	8	3
Total	124	100	301	100

59. En tout, il y a eu 83 enquêtes et rapports de clôture hors maintien de la paix au cours de la période considérée, soit 46 % de plus que l'année précédente (voir tableau 2). En moyenne, l'enquête a été achevée et le rapport produit en 10,2 mois. Dans le cas des enquêtes sur des cas présumés de harcèlement sexuel, le délai de traitement moyen était de 6,3 mois.

Tableau 2
Enquêtes et rapports de clôture hors opérations de maintien au cours de la période considérée

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de rapports</i>
Activité criminelle	3
Finances	2
Fraude ou présomption de fraude	18
Prévarication	3
Membres du personnel	16
Achats	1
Conduites prohibées	11
Recrutement	1
Représailles	3
Exploitation et atteintes sexuelles	3
Harcèlement sexuel	22
Total	83

60. En 2018, le BSCI s'est chargé d'enquêter sur toutes les plaintes de harcèlement sexuel. Depuis lors, le BSCI a mené à bien des enquêtes sur tout un éventail de

membres du personnel, dont des fonctionnaires, d'anciens fonctionnaires et des retraités, un président de la Commission et des employés de fournisseurs.

61. Dans l'affaire n° 0174/18, le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un membre du personnel d'ONU-Habitat avait commis des actes de harcèlement, sexuel et autres, et d'abus de pouvoir. Dans le cadre de son enquête, le Bureau a constaté que le fonctionnaire avait envoyé à une collègue des SMS après les heures de travail, qui n'avaient aucun lien avec le travail et avait fait des observations malvenues. Le Bureau a également établi que le fonctionnaire avait ensuite fait des observations négatives sur le travail de sa collègue et l'avait exclue de réunions du personnel. Les conclusions ont été communiquées à ONU-Habitat, accompagnées d'une recommandation tendant à ce que des mesures appropriées soient prises. Le fonctionnaire a ensuite démissionné de l'organisation.

62. Dans l'affaire n° 0628/18, le BSCI a reçu des informations faisant état d'actes de harcèlement sexuel présumés impliquant un fonctionnaire de la CEA. Dans le cadre de son enquête, le Bureau a constaté que le fonctionnaire avait étreint une collègue contre son gré et lui avait demandé son numéro de chambre pendant un stage de formation. Des témoins ont en outre corroboré le fait que le fonctionnaire avait demandé à une autre collègue son numéro de chambre, lui avait demandé s'il pouvait rester dans sa chambre et avait fait des commentaires misogynes et irrespectueux sur sa culture. Les conclusions ont été communiquées à ONU-Habitat, accompagnées d'une recommandation tendant à ce que des mesures appropriées soient prises. La question fait actuellement l'objet d'un examen.

63. Dans l'affaire n° 1002/18, le BSCI a reçu des informations faisant état de harcèlement sexuel mettant en cause un membre du personnel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans le cadre de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire s'était livré à des attouchements sur trois collègues de sexe féminin. Les conclusions ont été communiquées à ONU-Habitat, accompagnées d'une recommandation tendant à ce que des mesures appropriées soient prises. La question fait actuellement l'objet d'un examen.

64. La Division a enquêté à plusieurs reprises sur des allégations de représailles, à savoir l'affaire n° 0072/18, dans laquelle le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire de rang supérieur avait exercé des représailles à l'égard d'un membre du personnel du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, après que ce dernier eut dénoncé un manquement, en l'espèce le fait de ne pas prolonger son contrat en reclassant son poste et en l'excluant du processus de recrutement. L'enquête menée par le BSCI n'a pas étayé les allégations de représailles ; toutefois, une des conclusions était que le processus de reclassement avait été considérablement entaché d'irrégularités et qu'il était probable que le fonctionnaire de rang supérieur avait exclu le fonctionnaire en question du processus de recrutement en raison de différends personnels. Les conclusions ont été communiquées au Bureau de la déontologie pour suite à donner. Après avoir examiné le rapport d'enquête, le Bureau de la déontologie a recommandé que la question de la plainte soit examinée en vue d'éventuelles sanctions disciplinaires ou autres mesures appropriées.

65. La Division a également enquêté sur plusieurs cas de fraude et de corruption. Dans l'affaire n° 0847/18, le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi avait utilisé sa carte d'assurance maladie pour qu'un membre de sa famille non couvert par son plan d'assurance puisse bénéficier de services médicaux. Dans le cadre de son enquête, le BSCI a constaté que la fonctionnaire s'était rendue dans un dispensaire avec sa sœur, inscrite en consultation externe, et que sa sœur s'était alors présentée comme étant la

fonctionnaire pour se faire examiner par un médecin. Les conclusions ont été communiquées au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et pour examiner, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, s'il convient de renvoyer l'affaire devant les autorités nationales compétentes ; la question fait actuellement l'objet d'un examen.

66. Dans l'affaire n° 0963/18, le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire du PNUE avait demandé et reçu une indemnité pour frais d'études alors que les frais de scolarité avaient déjà été payés par l'employeur de son épouse. Dans le cadre de son enquête, le Bureau a étayé les allégations et établi que le fonctionnaire avait reçu indûment 21 976 dollars. Les conclusions ont été communiquées au Bureau des ressources humaines pour qu'il prenne les mesures voulues, notamment qu'il examine, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, la question du recouvrement de cette somme et du renvoi de l'intéressé devant un organe professionnel compétent ; la question fait actuellement l'objet d'un examen.

67. Dans l'affaire n° 0472/18, le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un membre du personnel du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avait abusivement demandé à percevoir une prime de réinstallation. Dans le cadre de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire avait indûment demandé et accepté le versement d'une somme de 27 806 dollars au titre de la prime de rapatriement à sa cessation de service. Les conclusions ont été communiquées au secrétariat de la Convention-cadre pour action et pour examiner, en consultation avec le Bureau des ressources humaines, la question du recouvrement des sommes versées.

68. Dans les affaires n^{os} 0210/17, 0252/17, 0404/18, 0405/18 et 0645/17, le BSCI a reçu des informations faisant état de fraude, d'abus de pouvoir et de représailles mettant en cause une personne qui au moment des faits était membre du personnel de la Section des services de conférence et de la documentation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et son épouse, vacataire travaillant pour la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Dans le cadre de son enquête, le BSCI a renvoyé le requérant devant le Bureau de la déontologie pour prévenir les représailles, en application de la section 5.2 de la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés ([ST/SGB/2017/2](#)), qui était alors en vigueur). Le Bureau de la déontologie a pris des mesures préventives. Dans le cadre de ses enquêtes, le BSCI a constaté que le fonctionnaire de la CESAP avait confié à un subordonné supervisé des tâches qui avaient été confiées à son épouse en vertu de son contrat avec l'Office des Nations Unies à Genève, et pour lesquelles elle avait reçu un montant forfaitaire de 12 931 dollars. Le BSCI a en outre constaté que le fonctionnaire avait utilisé le temps et les ressources de la CESAP pour effectuer des travaux contractuels de son épouse.

69. En outre, l'enquête a révélé qu'après que le subordonné supervisé eut dénoncé un manquement du fonctionnaire en question, celui-ci a demandé à deux collègues de la CESAP de faire une évaluation négative de sa performance, qui a été utilisée pour justifier la non-prolongation de son contrat. Les conclusions ont été communiquées au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, au Bureau de la déontologie et à la CESAP. Les conclusions ont également été communiquées à l'Office des Nations Unies à Genève pour qu'il prenne les mesures voulues en ce qui concerne la vacataire en question, notamment qu'il examine la question du recouvrement des sommes versées, et qu'il la raye de ses listes afin de ne plus faire appel à ses services. Cela a abouti au remboursement de la totalité des 12 931 dollars à l'Organisation. La Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations

Unies à Genève a également contacté les autres lieux d'affectation (Vienne, New York et Nairobi) pour leur recommander de ne plus faire appel aux services de cette vacataire.

VI. Rapports demandés

A. Activités de construction

Examen sur dossier du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70. Le Comité des parties prenantes du projet ne s'est réuni que deux fois en 2018. La CESAP a indiqué que des réunions avaient été annulées parce que le Comité n'avait aucune décision à prendre jusqu'à la nomination du nouveau Secrétaire exécutif. La rareté des réunions du Comité, toutefois, réduisait l'efficacité de sa contribution à la gouvernance du projet et à la gestion des risques. Ainsi, l'inventaire actuel des risques du projet ne mettait pas en évidence les risques de fraude et de corruption liés au projet de construction, qui n'étaient pas pris en compte lors des réunions du comité des parties prenantes. Il existe également un risque actuellement que l'achèvement du projet soit retardé et que le coût de son exécution soit plus élevé que prévu, bien que ces risques aient été atténués dans le cadre du processus de gestion des risques du projet.

Audits des projets de rénovation de l'Africa Hall et de construction du centre des visiteurs à la Commission économique pour l'Afrique

71. Le conseil consultatif indépendant et le comité des parties prenantes ont été mis en place et sont opérationnels, et la CEA élabore actuellement la stratégie de mobilisation des ressources pour les projets. Toutefois, la gestion des projets et des achats devait être renforcée pour atténuer les risques liés aux projets, y compris les retards. Ainsi, la CEA a traité un ordre de modification visant à construire des locaux supplémentaires pour de nouveaux locataires dans les bâtiments Congo et Nil, alors que le gestionnaire du projet et le Service de la politique globale de gestion des biens du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité du Département de la gestion estimaient que cela sortait du cadre du projet. En ce qui concerne la passation du marché pour les principaux travaux, le Groupe des achats de la CEA n'a pas été en mesure de guider l'équipe d'évaluation technique et le comité local des marchés dans son examen du dossier, ce qui a entraîné des écarts dans l'évaluation technique. En conséquence, le Comité des marchés du Siège, à sa réunion de juillet 2018, a recommandé d'approuver la demande de la Division des achats tendant à rejeter les trois propositions reçues et à engager des négociations avec les trois soumissionnaires. Les mesures prises pour répondre à ces préoccupations ont retardé l'ensemble du projet de neuf mois et ont fait intervenir des services au Siège de l'ONU, tels que la Division des achats, l'équipe de gestion des fournisseurs et le Bureau des affaires juridiques. Le contrat a été signé le 10 mai 2019.

B. Commission d'indemnisation des Nations Unies

72. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les indemnités accordées aux

requérants dont la réclamation a abouti sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation, qui est administré par la Commission.

73. Après trois reports successifs d'un an chacun de l'obligation faite à l'Iraq de verser au Fonds d'indemnisation un pourcentage du produit de ses recettes d'exportation de pétrole, les versements au Fonds et les versements au titre des indemnités restant dues ont repris en 2018, après l'adoption de la décision 276 du Conseil d'administration en 2017. Cette décision prévoyait que 0,5 % du produit des recettes d'exportation du pétrole iraquien serait versé au Fonds d'indemnisation en 2018, 1,5 % en 2019 et 3 % par la suite, jusqu'au paiement intégral de l'indemnité due. Au 30 avril 2019, sur les quelque 52,4 milliards de dollars d'indemnisations accordées, 48,3 milliards de dollars avaient été versés, ce qui laissait un solde d'environ 4,1 milliards de dollars concernant une demande d'indemnisation. Sur la base du niveau actuel des recettes du Fonds d'indemnisation, la Commission estime que le solde sera payé intégralement d'ici à 2021.

74. À la suite de la reprise des versements au titre de l'indemnisation non réglée, le BSCI a procédé à un audit des demandes d'indemnisation de la Commission pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2019 (rapport [2019/031](#)). L'audit a montré que les mécanismes de comptabilisation des recettes déposées dans le Fonds d'indemnisation et de traitement des demandes d'indemnisation étaient adéquats et fonctionnaient comme prévu.
